

Compétition du 14 avril 2018 au golf des 7 Tours

Règles locales

Toutes les **règles locales permanentes** (page 5 du Vadémécum 2018), notamment « on place la balle sur toute partie tondu ras ».

Sur un green, toute balle, ou marque balle, **déplacée accidentellement par un joueur** doit être replacée **sans pénalité**. Si la balle est **déplacée par une cause naturelle**, elle doit être jouée telle qu'elle repose, sans remplacement, ni pénalité.

Les **clôtures électriques** qui bordent le terrain définissent des **hors-limite**. Cependant si vous êtes gênés pour l'exécution de votre coup, **vous pouvez vous dégager sans pénalité** (free-drop).

Les **dégâts causés par les sangliers** sont des **terrains en réparation**.

Au trou n° 16, il n'y a plus de dropping-zone.

En raison de l'état actuel du terrain (qui est parfois très humide) **sur les trous 8, 9 et 16**, et seulement sur ces trous là, on pourra pratiquer la règle dite « de l'évidence » : **si on ne retrouve pas une balle qui ne peut pas être perdue**, sur le fair-way ou dans le rough, on considérera que cette balle est enfoncée dans son impact et on dropera, sans pénalité, une balle aussi près que possible de l'endroit où devrait se trouver la balle cherchée. Il vous est donc recommandé, sur ces trous là, d'être particulièrement attentifs aux trajectoires des balles jouées, afin de pouvoir décider, avant de s'avancer vers une balle, si celle-ci peut, ou ne peut pas, être perdue !

Temps de jeu

Le jeu lent est un reproche qui nous est régulièrement fait par les golfs et certains nous refusent l'accès à leur parcours pour ce motif. Il vous est donc demandé de tout faire pour **coller (ou recoller) à la partie qui vous précède**.

Vous êtes aussi invités à **pratiquer le « Ready Golf »**, ce qui devrait améliorer le temps de jeu.

Je vous souhaite un bon parcours et le meilleur score possible.

Jean-Louis GRASSI
Délégué Régional du Golf d'Entreprise

